

-République Française-

2026012204

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 22 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M PERET, Mme MORAND ;

Pouvoirs : Mme PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M ALLAIN), M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme FERREIRA) ;

Secrétaire de séance : M SAUVESTRE ;

Objet : Avenant n°3 à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'avenant annexé ;

CONSIDERANT que par courrier reçu le 30/12/2025, le Conseil d'administration du CDG03 nous a informé d'une actualisation des taux de cotisations et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que le taux applicable à la cotisation hygiène et sécurité est porté à 0.18 % ; qu'en tant qu'adhérent du service, la commune doit par avenant acter cette augmentation tarifaire pour bénéficier du service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant à la °3 à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du CDG03 ;

Autorise le Maire, ou son représentant à le signer.

26 JAN
Le
Le Maire,

Roger LITAUDON

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026



ID : 003-210302980-20260122-DEL2026012204-DE